



Location immobilière - Garantie à Première demande

Par **biguik**, le **13/10/2015** à **19:58**

Bonjour,
je fais partie d'une agence de relocation.
Pour un client souhaitant louer un appartement, les agences immobilières me demandent une garantie à première demande et refusent la caution bancaire basique.
Le problème est que les banques que je suis allé voir autorisent la caution bancaire mais refusent de signer une garantie à première demande du fait que cette garantie ne se fait que pour des entreprises et n'est pas applicable des personnes physiques.
D'où ma question: les garanties à première demande sont elles exclusivement réservées aux entreprises?
Merci d'avance
Guillaume